

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AM-2026-03
PORTANT INTERDICTION DE MANIFESTATION

Monsieur le Maire de la commune de Montclar sur Gervanne,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment les dispositions relatives à la sécurité des rassemblements ;
Vu la demande déposée le 27 mai 2026 par l'association Saoû chante Mozart en partenariat avec l'association Art et Culture en Gervanne-Sye pour l'organisation du Festival Mozart au Château de Vachères – 2191 route du Château – 26400 Montclar-sur-Gervanne, le 10 juillet 2026 ;
Vu les risques d'incendie et de dégradation des milieux naturels ;
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique, de prévenir les incendies et de protéger les espaces naturels du territoire communal ;
Considérant que la tenue d'un rassemblement public en extérieur expose les participants à ces fumées et ne permet pas de garantir leur sécurité sanitaire ;

ARRÊTE

Article 1 : Motifs de l'interdiction

L'interdiction est motivée par :

- le **risque sanitaire** lié aux fumées de l'incendie en cours dans le Diois, susceptibles d'affecter la qualité de l'air dans la commune ;
- la nécessité d'éviter une **mobilisation supplémentaire des services de secours**, déjà engagés sur l'incendie ;

Article 2 : Obligations de l'organisateur

L'association Saoû chante Mozart en partenariat avec l'association Art et Culture en Gervanne-Sye est tenue d'informer sans délai :

- les participants,
- les prestataires,
- les partenaires,

de l'annulation de la manifestation.

Article 3 : Sanctions

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Exécution

Le présent arrêté sera :

- notifié à l'association **Saoû chante Mozart** pour transmission à tous ses partenaires
- transmis à **M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Crest**,
- affiché en mairie et publié sur le site internet communal

Etabli à Montclar sur Gervanne
Le 10 juillet 2026

Laurent SAYN
Maire

Le 1^{er} Adjoint
Dominique VASSEUR
Par délégation

